

**EURL 13 TRANS**  
Entreprise Unipersonnelle à responsabilité limitée  
Au capital de 7 622.45 euros  
Siège social : CD6 La Salle – Impasse Roland Barthes – 13320 BOUC BEL AIR  
RCS Aix-en-Provence 434 169 520

**DECISION D’AFFECTATION DU RESULTAT  
SOUMISE ET ADOPTÉE PAR L’ASSOCIÉ UNIQUE  
EN DATE DU 27 JUIN 2025**

Les comptes annuels font ressortir un bénéfice de 3 325.25 euros que l'associé unique décide d'affecter en compte « Autres Réserves » ce qui portera ce compte de 193 088.56 euros à 196 413.81 euros

*Rappel des dividendes distribués*


Les dividendes distribués au cours des trois derniers exercices sont les suivants

Exercice clos le 31/12/2021 : NEANT

Exercice clos le 31/12/2022 : 29 000 €, soit 58 euros par part sociale

Exercice clos le 31/12/2023 : 10 000 €, soit 20 euros par part sociale

Certifié Conforme  
La Gérance



## IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

2024

Exercice ouvert le	01012024	et clos le	31122024	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal	x	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

## A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :		Adresse du siège social :	
13 TRANS CD6 LA SALLE 13320 BOUC BEL AIR FR		CD6 LA SALLE 13320 BOUC BEL AIR	
SIRET	43416952000039		
Adresse du principal établissement :		Ancienne adresse en cas de changement :	

## RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET :

## B ACTIVITE

Activités exercées Transports routiers Si vous avez changé d'activité, cochez la case 

## C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

(cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	
	Bénéfice imposable à 15 %	19 923	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %	PV exonérées (art. 238 quindecies)
	Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %	
3 Abattements sur le bénéfice et exonérations				
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs
Reprise d'entreprise en difficulté, art. 44 septies	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies	<input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	<input type="checkbox"/>	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 quaterdecies	<input type="checkbox"/>	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies
Bassin d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies	<input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	<input type="checkbox"/>	
Société d'investissement immobilier cotée	<input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

## D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.	

## E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

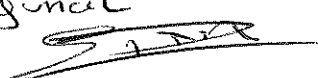
## F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ

(cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %

## G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS Cbc/DAC

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	<input type="checkbox"/>
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :	
3- Si vous êtes l'entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :	<input type="checkbox"/>
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom et le numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	
4- Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer la désignation, l'État de résidence et le numéro d'identification fiscale de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays	

Copie certifiée conforme  
à l'original  


H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE	
ECF <input type="checkbox"/> Nom et adresse du prestataire	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé EBP COMPTABILITE ELITE	
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
MME BATTISTA Jocelyne 90 Lot.La Chenaie 13120 GARDANNE Tél : 0442514007	Tél :
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :
CGA <input type="checkbox"/> Viseur conventionné <input type="checkbox"/> N° d'agrément CGA	Date : 27032025 Lieu : BOUC BEL AIR Qualité : GERANT Nom du signataire : M EVRARD FREDERIC

# IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

## ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD  
(2024)

Si déposé néant, cochez la case :

I REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES								
Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b				
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)					c			
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d			
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					e			
					f			
					g			
					h			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j			
Montant des revenus répartis (5)					<b>Total (a à h)</b>			
J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants.	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. I, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé et toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :					
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6			
1	2	3	4	5	6	7	8	
M EVRARD Frédéric 16 LOT.RES.CHANTE COUCOU 13950 CADOLIVE	500	2024	54 000		560		34	
K DIVERS								
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS ( en cas de gérance libre )								
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS ( Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle )								
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION								
REMUNERATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)							
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)							
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES		à 0 %		à 15 %		à 19 %		
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice								
MVLT imputée sur les PVL de l'exercice								
MVLT réalisée au cours de l'exercice								
MVLT restant à reporter								
M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)								
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice								
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice								

1

BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : 13 TRANS Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois \* 1 2

Adresse de l'entreprise CD6 - LA SALLE 13320 BOUC BEL AIR Durée de l'exercice précédent \* 1 2

Numéro SIRET\* 4 3 4 1 6 9 5 2 0 0 0 0 3 9 Néant  \*

				Exercice N clos le				
				3	1	1	2	
				Net				
		Brut		Amortissements, provisions		Net		
		1		2		3		
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC			
		Frais de développement *	CX		CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	2 600	AG	2 600		
		Fonds commercial (1)	AH		AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO			
		Constructions	AP		AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	32 308	AS	27 580	4 728	
		Autres immobilisations corporelles	AT	159 198	AU	106 873	52 325	
Immobilisations en cours		AV		AW				
Avances et acomptes		AX		AY				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)		Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
		Autres participations	CU		CV			
	Créances rattachées à des participations	BB		BC				
	Autres titres immobilisés	BD		BE				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Prêts	BF		BG				
	Autres immobilisations financières *	BH	13 307	BI		13 307		
	<b>TOTAL (II)</b>	BJ	207 414	BK	137 053	70 360		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	4 663	BM		4 663	
		En cours de production de biens	BN		BO			
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
		Marchandises	BT		BU			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	163 459	BY		163 459	
		Autres créances (3)	BZ	25 391	CA		25 391	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres: .....	CD		CE			
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	75 826	CG		75 826		
	Charges constatées d'avance (3) *	CH	16 488	CI		16 488		
	<b>TOTAL (III)</b>	CJ	285 828	CK		285 828		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
Écarts de conversion actif * (VI)		CN						
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>		CO	493 242	1A	137 053	356 188		

Renvois : (I) Dont droit au bail : (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : \* Immobilisations : Stocks : Créances :

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

EF

Désignation de l'entreprise		13 TRANS	Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : .. 7 622 ..)	DA	7 622	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ....	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK )	DC		
	Réserve légale (3)	DD	763	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1 )	DF		
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ )	DG	193 089	
	Report à nouveau	DH		
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	3 325	
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
		<b>TOTAL (I)</b>	DL	204 799
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	<b>TOTAL (II)</b>	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	<b>TOTAL (III)</b>	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	46 482	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI )	DV	478	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	37 132	
	Dettes fiscales et sociales	DY	59 697	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Autres dettes	EA	7 599		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	<b>TOTAL (IV)</b>	EC	151 389	
	Ecarts de conversion passif *	ED		
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE	356 188	
RENVois	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC	
		Écart de réévaluation libre	ID	
		Réserve de réévaluation (1976)	IE	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	141 389		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3

## COMPTE DE RÉSULTAT DE L' EXERCICE (En liste)

		Exercice N		Total			
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires				
Désignation de l'entreprise : 13 TRANS					Néant <input type="checkbox"/> *		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	1 778	FB	FC	1 778	
	biens *	FD		FE	FF		
	Production vendue	FG	1 144 183	FH	FI	1 185 079	
	services*						
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	1 145 961	FK	FL	1 186 857	
	Production stockée*				FM		
	Production immobilisée*				FN		
	Subventions d'exploitation				FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP	31 041	
	Autres produits (1) (11)				FQ		
<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>					FR	1 217 898	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS		
	Variation de stock (marchandises)*				FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU	11 837	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV	(350)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	520 322	
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	22 483	
	Salaires et traitements*				FY	508 815	
	Charges sociales (10)				FZ	112 745	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	- dotations aux amortissements* (dont amortissement fonds de commerce)			HS	GA	32 051
		Sur immobilisations				GB	
		- dotations aux provisions				GC	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GD	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions						
Autres charges (12)				GE	1 543		
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>					GF	1 209 445	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>					GG	8 453	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*			(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*			(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	1 600	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM		
	Différences positives de change				GN	4	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO		
<b>Total des produits financiers (V)</b>					GP	1 604	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	3 943	
	Différences négatives de change				GS	2	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT		
<b>Total des charges financières (VI)</b>					GU	3 945	
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>					GV	(2 340)	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>					GW	6 113	

(RENOIS : voir tableau n° 2053) \* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise 13 TRANS		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	322
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	7 667
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>	HD	7 989
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	2 222
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	6 466
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>	HH	8 688
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		HI	(700)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	2 088
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>		HL	1 227 491
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		HM	1 224 165
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>		HN	3 325
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont produits de locations immobilières	HY	
	(2) Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont - Crédit - bail mobilier *	HP	50 392
	(3) Dont - Crédit - bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles ( art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	31 041
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	32 893
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	81	
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles facultatives A6 6 169 obligatoires A9 32 893	A7	4 169	
dont cotisations facultatives Madelin A7	A8	2 000	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N		
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
PERTES SUR NDF SALARIES / PROFITS SUR CLIENTS	29	308	
DIFFERENCES DE REGLEMENT	2	14	
AMENDES ET PENALITES ND	691		
DONS MECENAT	1 500		
VCEAC / PCEA	6 466	7 667	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

EF

Désignation de l'entreprise : 13 TRANS										Néant <input type="checkbox"/>		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		2		3		
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	2 600	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions				Dont Composants	M2		KP		KQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				Dont Composants	M3		KS	32 308	KT	KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *					KV	26 166	KW		KX	972
		Matériel de transport *					KY	134 707	KZ		LA	2 589
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	8 989	LC		LD	
	Emballages récupérables et divers *					LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes					LK		LL		LM		
	TOTAL III					LN	202 170	LO		LP	3 562	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T		
	Autres participations					8U		8V		8W		
	Autres titres immobilisés					1P		1R		1S		
	Prêts et autres immobilisations financières					1T	13 578	1U		1V	2 732	
	TOTAL IV					LQ	13 578	LR		LS	2 732	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	218 349	ØH		ØJ	6 294		
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence		
						1		3		4		
						par virement de poste à poste		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	IN		CØ		DØ		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	IO		LV	2 600	LW	1X	
CORPORELLES	Terrains					IP		LX		LY	LZ	
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MF	
		Inst. gales, agencés et am. des constructions			IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT		MJ	32 308	MK	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers					IU		MM	27 138	MN	MO
		Matériel de transport					IV	13 126	MP	124 170	MQ	MR
		Matériel de bureau et informatique, mobilier					IW	1 100	MS	7 889	MT	MU
	Emballages récupérables et divers*					IX		MV		MW	MX	
	Immobilisations corporelles en cours					MY		MZ		NA	NB	
	Avances et acomptes					NC		ND		NE	NF	
	TOTAL III					IY	14 226	NG	191 506	NH	NI	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		ØU		M7	ØW	
	Autres participations					IØ		ØX		ØY	ØZ	
	Autres titres immobilisés					1I		2B		2C	2D	
	Prêts et autres immobilisations financières					1J	3 003	2E	13 307	2F	2G	
	TOTAL IV					1K	3 003	NJ	13 307	NK	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					1L	17 229	ØK	207 414	ØL	ØM		

\*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EF

5 bis

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION  
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

N° 2054 bis-SD 2024

Exercice N clos le 3 | 1 | 1 | 2 | 0 | 2 | 4 |

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise: 13 TRANS

Néant  \*

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
<b>10 TOTAUX</b>						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :  
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;  
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

## CADRE B

## DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE .....	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE .....	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE .....	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

ef

Désignation de l'entreprise	13 TRANS	Néant <input type="checkbox"/> *
-----------------------------	----------	----------------------------------

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	2 600	PF		PG		PH	2 600
<b>TOTAL I</b>		RK	2 600	RM		RN		RO	2 600
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	23 647	QA	3 933	QB		QC	27 580
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	21 910	QE	1 329	QF		QG	23 239
	Matériel de transport	QH	60 317	QI	23 763	QJ	6 745	QK	77 335
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	4 288	QM	3 025	QN	1 014	QO	6 299
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
<b>TOTAL II</b>		QU	110 162	QV	32 051	QW	7 760	QX	134 453
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II)</b>		ØN	112 762	ØP	32 051	ØQ	7 760	ØR	137 053

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS					REPRISES					Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV				
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				
<b>TOTAL I</b>	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD				
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9				
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
<b>TOTAL II</b>	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO				
<b>TOTAL III</b>											
<b>Total général (I + II + III)</b>	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV				
<b>Total général non ventilé (NP + NQ + NR)</b>	NW	<b>Total général non ventilé (NS + NT + NU)</b>		NY	<b>Total général non ventilé (NW - NY)</b>		NZ				

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *			
AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice N° 2032

ef

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation de l'entreprise 1.3 TRANS Néant  \*

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies II du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
<b>TOTAL I</b>	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
<b>TOTAL II</b>	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
	- corporelles	6E	6F	6G	6H
	sur - titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
	- titres de participation	9U	9V	9W	9X
	- autres immobilisations financières (1)*	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A	
<b>TOTAL III</b>	7B	TY	TZ	UA	
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	7C	UB	UC	UD	
	- d'exploitation	UE	UF		
Dont dotations et reprises	- financières	UG	UH		
	- exceptionnelles	UJ	UK		

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I. 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.  
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

ef

8

**ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET  
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE \***

N° 2057-SD 2024

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	13 307	UV		UW	13 307			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	45 040		45 040					
	Autres créances clients		UX	118 419		118 419					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	7 527		7 527					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	8 684		8 684				
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	8 136		8 136				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN	839		839				
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	205		205					
	Charges constatées d'avance		VS	16 488		16 488					
	<b>TOTAUX</b>				VT	218 646	VU	205 338	VV	13 307	
RENOVOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice		VD							
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE	2 400						
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d'1 an à l'origine		VH	46 482		36 482		10 000			
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	37 132		37 132						
Personnel et comptes rattachés		8C	14 220		14 220						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	22 847		22 847						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	19 725		19 725					
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	2 905		2 905					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	478		478						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	7 599		7 599						
Dettes représentative de titres empruntés ou remis en garantie*		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
<b>TOTAUX</b>				VY	151 389	VZ	141 389		10 000		
RENOVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	51 606	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032					

Désignation de l'entreprise : 13 TRANS		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le : 31122024	
<b>I. RÉINTÉGRATIONS</b>							<b>BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés						WA	3 325
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art.39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductible		WE	8 620	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	93	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)		XX		
	Amendes et pénalités		WJ	691	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)*		XZ	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *						XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)						I7	2 088
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		
RÉGIMES D'IMPOSITION PARTICULIERS ET IMPOSITIONS DIFFÉREES	Moins-values nettes à long terme - imposées aux taux de 15% ou de 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)							
	à long terme - imposées aux taux de 0 %							
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*			- Plus-values nettes à court terme				
				- Plus-values soumises au régime des fusions				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)								
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art.39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW	5 106
					Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro		M8	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								
							TOTAL I	19 923
<b>II. DÉDUCTIONS</b>							<b>PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*								
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)								
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme							
	- imposées au taux de 15 % (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)							
	- imposées au taux de 0 %							
	- imposées au taux de 19 %							
	- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures							
	- imputées sur les déficits antérieurs							
Autres plus-values imposées au taux de 19 %								
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*								
Régime des sociétés mères et des filiales* Produit net des actions et parts d'intérêts				Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A		
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 233 B du CGI)								
Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer*.								
Majoration d'amortissement*								
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles (Reprise Entreprises en difficulté 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 septies	L2	Jeunes entreprises innovantes (art.44 septies A)	L5	
		ZFU-TE (art.44 octies A)	ØV	Société investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3	Zone de reconstruction de la défense (44 tredecies)	PA	
		Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art.44 dodécies)	IF	Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies)	XC	
				Zone de revitalisation rurale (44 quindecies)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)								
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)		YH		
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		YA	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)		YC		
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)		YB	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		YD		
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)		YI	Créance dégagée par le report en arrière de déficit		ZI		
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL					
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								

III. RÉSULTAT FISCAL		TOTAL II	XH
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice (I moins II)	XI	19 923
	déficit (II moins I)		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *		ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *			
RÉSULTAT FISCAL	BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)	XN	19 923
			XO

\*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 NOT-SD



Désignation de l'entreprise <u>13 TRANS</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>I. SUIVI DES DÉFICITS</b>			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	K4 ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4Bis - K5)		K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
<b>II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice		ZT	2 410
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>			
(à détailler sur feuillet séparé)			
		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
		8X	8Y
		8Z	9A
		9B	9C
Provisions pour dépréciation *			
		9D	9E
		9F	9G
		9H	9J
Charges à payer			
		9K	9L
		9M	9N
		9P	9R
		9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	YO
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237septies du CGI)			
Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations
	L1		Montant net à la fin de l'exercice

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le mmontant du transfert).

Désignation de l'entreprise 13 TRANS										Néant <input type="checkbox"/> *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations - Réserves légales	ZB							
					- Autres réserves	ZD	30 612						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	40 612		Dividendes	ZE	10 000						
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF							
	TOTAL I	ØF	40 612		Report à nouveau	ZG							
										TOTAL II		ZH	40 612
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :			
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier ( précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail )				J7	391 735			YQ	318 171			
	— Engagements de crédit-bail immobilier								YR				
	— Effets portés à l'escompte et non échus								YS				
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	— Sous-traitance								YT	40 627			
	— Locations, charges locatives et de copropriété ( dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois )				J8	71 575			XQ	97 379			
	— Personnel extérieur à l'entreprise								YU	28 799			
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)								SS	13 906			
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages								YV				
	— Autres comptes ( dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles )				ES				ST	339 612			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052								ZJ	520 322			
IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle*, CFE, CVAE								YW	1 848			
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				ZS				9Z	20 635			
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052								YX	22 483			
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée								YY	244 167			
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations								YZ	62 685			
DIVERS	— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de l'année N)*								ØB	304 625			
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*								ØS				
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *								ZK	%			
	— Numéro de centre de gestion agréé*		XP		— Filiales et participations: (Liste au 2059-C prévu par art.38 II de l'ann. III au CGI)				Si oui cocher 1 sinon 0	ZR			
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								RG				
	— Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								RH				
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL				
					Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC				
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO				
					Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF				
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH	0	N° SIRET de la société mère du groupe		JJ						

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

Désignation de l'entreprise : 13 TRANS Néant  \*

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE						
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1	MARQUAGE 30012017	1 545	1 545		
	2	MARQUAGE 04012018	904	904		
	3	MARQUAGE 24052018	904	904		
	4	IVECO 01012023	393		221	172
	5	ORDINATEURS 27012023	1 100		1 014	86
	6	PORTEUR MAN 02022023	5 425		2 165	3 260
	7	IVECO 01072023	422		108	314
	8	PONT ARRIERE 03072023	3 532		898	2 634
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente	Montant global de la plus value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19% (1)	
			19%	15 % ou 12,8 %	0 %		
⑦	⑧	⑨	⑩			⑪	
1							
2							
3							
4	3 500	3 328	3 328				
5							
6							
7	444	130	130				
8	3 723	1 088	1 088				
9							
10							
11							
12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisés	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑫		4 546				
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑬		(A)	(B) (Ventilation par taux)			(C)

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

EF

13

AFFECTATION DES PLUS-VALUES À COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

N° 2059-B-SD 2024

Désignation de l'entreprise : 13 TRANS Formulaire déposé au titre de l'IR EU Néant [x]

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Table with 5 columns: Origine, Montant net des plus-values réalisées\*, Montant antérieurement réintégré, Montant compris dans le résultat de l'exercice, Montant restant à réintégrer. Rows include 'Plus-values réalisées au cours de l'exercice' and 'Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs'.

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxés lors des opérations de fusion ou d'apport.

[ ] Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

[ ] Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Table with 5 columns: Origine des plus-values et date des fusions ou des apports, Montant net des plus-values réalisées à l'origine, Montant antérieurement réintégré, Montant rapporté au résultat de l'exercice, Montant restant à réintégrer. Includes a TOTAL row at the bottom.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

ef

Désignation de l'entreprise : 13 TRANS Néant  \*

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % <input type="checkbox"/> ou 12,8 % <input type="checkbox"/>	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) <input type="checkbox"/>	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) <input type="checkbox"/>	

Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés  
 Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①	②	③	④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS\*

Origine	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter <small>col. ⑥ = ② + ③ - ④ - ⑤</small>
	À 19 % ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou à 19 %		
①	②	③	④	⑤	⑥
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	N-10				

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME**  
**RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**  
 (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)\*

N° 2059-D-SD2024

Désignation de l'entreprise : 13 TRANS					Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
<b>I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N</b>						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
<b>TOTAL (lignes 1 et 2)</b>	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
<b>TOTAL (lignes 4 et 5)</b>	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
<b>II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> alinéas de l'art. 39-1-5<sup>e</sup> du CGI)</b>						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ef

16

## DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFIP N° 2059-E-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : 13 TRANS		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01012024		et clos le : 31122024	
		Durée en nombre de mois <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2	
<b>DECLARATION DES EFFECTIFS</b>			
Effectif moyen du personnel : *	YP	11	
	dont apprentis YF		
	dont handicapés YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE</b>			
<b>I - Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	1 186 857	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT		
	TOTAL 1 OX	1 186 857	
<b>II - Autre produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	1 223	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD	350	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Retrécissements sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
	TOTAL 2 OM	1 573	
<b>III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée <sup>(1)</sup></b>			
Achats	ON	132 403	
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	254 745	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	23 044	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY		
	TOTAL 3 OJ	410 192	
<b>IV - Valeur ajoutée produite</b>			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3 OG	778 238	
<b>V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises</b>			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-A et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	778 238	
<b>Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE</b>			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE, cocher la case	EV	<input checked="" type="checkbox"/>	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	1 186 857	
Effectifs au sens de la CVAE *	EY	11	
Chiffre d'affaires du groupe économique	HX		
Période de référence	GY	du	01012024
	GZ	au	31122024
Date de cessation	HR		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

\* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salaires et dans la notice n° 2032-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

ef

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2059-F-SD 2024

N° de dépôt

[ ]

( liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société )

1/1 (1)

Néant [ ]\*

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 4

N° SIRET 4 3 4 1 6 9 5 2 0 0 0 0 3 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 13 TRANS

ADRESSE (voie) CD6 - LA SALLE

CODE POSTAL 13320 VILLE BOUC BEL AIR

Table with 4 rows and 2 columns: Number of associates and corresponding shares. Row 1: PJ, P3. Row 2: 1, 500.

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code Postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code Postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code Postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code Postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M [ ] Nom patronymique EVRARD Prénom(s) Frédéric

Nom marital [ ] % de détention 100 Nb de parts ou actions 500

Naissance : Date 06021979 N° Département 28 Commune DREUX Pays FR

Adresse : N° 16 Voie LOT.RESID.CHANTE COUCOU

Code Postal 13950 Commune CADOLIVE Pays FR

Titre (2) [ ] Nom patronymique [ ] Prénom(s) [ ]

Nom marital [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]

Naissance : Date [ ] N° Département [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code Postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

© Sage

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

ef

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2059-G-SD 2024

N° de dépôt

[Empty box for deposit number]

( liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10% du capital )



(1)

Néant  \*

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 4

N° SIRET 4 3 4 1 6 9 5 2 0 0 0 0 3 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 13 TRANS

ADRESSE (voie) CD6 - LA SALLE

CODE POSTAL 13320 VILLE BOUC BEL AIR

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	

© Sage

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

\*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ef